

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL  
(ART.555. LERM)

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le

**RÈGLEMENT 187-2012** visant à modifier le règlement de zonage 56-90 afin de créer une nouvelle zone à caractère commercial.

La modification consiste à soustraire le lot 4 147 247 de la zone 54, pour l'inclure dans une nouvelle zone 65 à caractère commercial.

Je, soussignée, Christiane Berger, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement #187-2012 est de : soixante-et-quatorze (74);

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : dix-huit (18);

Que la procédure d'enregistrement du règlement numéro 187-2012 a été ouverte à 9 heures le 17 juillet 2012 et fermée à 19h le même jour;

Que le nombre de signatures apposées est de : zéro (0)

**En conséquence**, je déclare,

Que le règlement numéro 187-2012 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN FOI DE QUOI**, je signe le présent certificat, à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce dix-neuvième jour de juillet 2012.

---

Christiane Berger  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière